

Le vig. à copier le minutes de la séance du 17/04/51 5.51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 AVRIL 1951 19

L'an mil neuf cent cinquante et un le dix sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

M. G. BOURGNIER, en session { ordinaire / extraordinaire d'après convocations faites le 13 avril 1951

Etaient présents : MM. Royasani - Voyastère - Heschereux - Prugnaud - Grimbeulan - Melle - Rikocky - Bujard - Auger - Bouehot - Chasseaud - Coumil - Demogé - Guillaud - Min - Pétraudeau - Pouget - Sougnat.

Absents : MM. Brotreau - Choilet - Couzinet - Dufour - Jaquet - Métayer - Moulinas - Neutin - Simon et Thirion

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Monsieur Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

La Société des ouvriers Plâtriers de Lamoignon a obtenu par adjudication et pour la somme de 314.000 francs de faire les travaux de singerie-couverture de la conciergerie du clautière.

Au cours des travaux quelques modifications et suppléments seront demandés à l'entreprise qui présente un mémoire de travaux supplémentaires

APPROUVE

La Rochelle, le 18 Juin 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Husson.

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. Les membres présents  
à la séance

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

N'ont pas signé : MM.

POUR COPIE CONFORME  
Royan le 21 Juin 1951  
Le Maire,

Pour extrait conforme :  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*

ction

le du Cimetière

du 10 Juillet 1950

AVENANT

**ENTRE** : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Croix de Guerre 1914-1918  
Autorisé par délibération en date du 17 avril 1951

**ET** M. le Directeur de la Société des Ouvriers plombiers  
couvreurs-zingueurs de Lamoignon, rue du Berger  
ROYAN.

IL A ETE CONVENUE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1er** - Le montant de l'adjudication des travaux de  
couverture-zinguerie - plomberie-sanitaire de la conciergerie  
du cimetière ( adjudication du 10 juillet 1950 - approuvée le  
26 Juillet 1950 ) est porté de 334.000 francs ( trois cent trente  
quatre mille francs ) à 421.212 francs ( quatre cent vingt un  
mille deux cent douze francs ) en raison des travaux supplémen-  
taires effectués par la Société des Ouvriers Plombiers -couvreurs  
Zingueurs de Lamoignon .

**ARTICLE 2** - Le présent avenant est exempt des droits d'enregistrement  
en application de l'article 69 de la Loi du 28 Octobre 1946 sur  
les dommages de guerre .

ROUVE  
le 16 Juin 1951

A ROYAN, le 2 mai 1951

Préfet.  
Secrétaire Général  
Bussac.

L'Entrepreneur,

le Maire,



COPIE CONFORME  
le 21 Juin 1951  
le Maire,

